

Informations de base	
2011/2749(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Inde, en particulier la peine de mort prononcée à l'encontre de Davinder Pal Singh Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Inde	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2011	Décision du Parlement	T7-0342/2011	Résumé
07/07/2011	Résultat du vote au parlement		
07/07/2011	Débat en plénière		
07/07/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2749(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0395/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0467/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0468/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0469/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0470/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0471/2011	05/07/2011	
Proposition de résolution		B7-0472/2011	05/07/2011	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0342/2011	07/07/2011	Résumé

Résolution sur l'Inde, en particulier la peine de mort prononcée à l'encontre de Davinder Pal Singh

2011/2749(RSP) - 07/07/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 55 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions, une résolution sur l'Inde, en particulier la peine de mort prononcée à l'encontre de Davinder Pal Singh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement se déclare gravement préoccupé par la perspective que le gouvernement indien puisse à nouveau appliquer la peine de mort après un moratoire *de facto* de 7 ans, allant ainsi à contre-courant de la tendance à l'abolition de la peine capitale dans le monde. Il réaffirme qu'il soutient fermement la demande de l'Assemblée générale des Nations unies visant à appliquer un **moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort**.

Il demande au passage au gouvernement indien de ne pas procéder à l'exécution de Davinder Pal Singh Bhullar et de Mahendra Nath Das, et de commuer leur peine de mort et de traiter les cas de ces personnes dans la plus grande transparence.

Pour rappel, Mahendra Nath Das a été condamné à la peine de mort en 1997 après avoir été reconnu coupable de meurtre, que toutes les voies de recours ont été épuisées (son exécution a été suspendue jusqu'au 21 juillet 2011 par la Haute Cour de Guwahati dans l'État d'Assam au nord-est de l'Inde). Pour sa part, Davinder Pal Singh Bhullar a été condamné à la peine de mort le 29 août 2001 après avoir été reconnu coupable d'implication dans les attentats qui ont frappé, en 1993, le bureau du parti du Congrès de la jeunesse à New Delhi.

Le Parlement demande enfin au gouvernement et au parlement indien d'adopter des lois établissant un moratoire permanent sur les exécutions en vue **d'abolir la peine de mort dans un avenir proche**.